



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00430

Numéro SIREN : 475 680 815

Nom ou dénomination : VILOGIA Société Anonyme d'HLM

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2016 sous le numéro de dépôt 11304

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE**

445 boulevard Gambetta  
CS 60455  
59338 Tourcoing Cedex

VILOGIA Société Anonyme d'HLM  
74 rue Jean Jaurès  
59650 Villeneuve-d Ascq

**RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : VILOGIA Société Anonyme d'HLM

Numéro RCS : 475 680 815

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 2007B00430

Adresse : 74 rue Jean Jaurès  
59650 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2016R011304 (2016 11328)

Date du dépôt : 20/07/2016

---

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

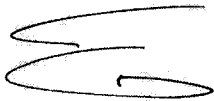
Date de l'acte : 02/03/2016

1 - Décision : Changement de la dénomination sociale de l'administrateur VILOGIA ENTREPRISES Association qui devient ACTION LOGEMENT NORD suite PVE du 04/12/2015

---

Délivré à Lille Métropole le 21 juillet 2016

Le Greffier,





11 JAN. 2016

2016 R 011304

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2016**

Le 2 mars 2016 à 16 heures 45, les membres du Conseil d'administration de la S.A. d'H.L.M. Vilogia au capital de 58 708 040 € dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650) 74, rue Jean Jaurès, et immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 475 680 815, se sont réunis audit siège sur convocation écrite du Président.

Plus de la moitié des administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Pierre GUILLON, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

[...]

Par ailleurs, le Conseil d'administration prend acte, qu'en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 décembre 2015, l'association Vilogia Entreprises a changé de dénomination sociale et est devenue Action Logement Nord.

[...]

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,

Jean-Pierre GUILLON



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le quatre décembre à dix heures.

Les membres de Vilogic Entreprises, Association de la Loi de 1901, déclarée à la Préfecture du Nord sous le n° W595000843, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis à Lille (59000) 104 rue nationale.

Chaque membre a été convoqué par lettre en date du 19 novembre 2015.

Monsieur Wilhem QUEVA représentant le Cabinet ERNST & YOUNG, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Thibault de MAILLARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Le Président de séance rappelle qu'une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée en date du 19 novembre 2015 sur le même ordre du jour, mais faute de quorum elle n'a pu se tenir.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre entrant en séance et à laquelle sont annexées les pouvoirs des membres représentés.

Aussi, la feuille de présence, est certifiée sincère et véritable par le Président. S'agissant d'une seconde convocation, aucun quorum n'est requis et ce, conformément à l'article 28 des statuts.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le secrétariat de l'Assemblée est assuré par Monsieur Fabien STECHELE.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation des membres ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de l'Association ;
- le texte des résolutions présentées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux membres, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination et modification corrélatrice des statuts ;
- Pouvoirs.

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à effet rétroactif au 03 décembre 2015:

### - ACTION LOGEMENT NORD

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts ainsi qu'il suit :

#### « Article 6 Dénomination

*L'Association a pour dénomination « ACTION LOGEMENT NORD ».*

Le reste de l'article est inchangé ».

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.**

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le secrétaire.

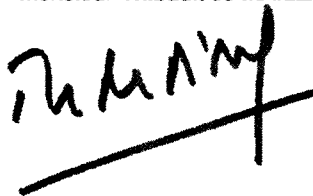
Le Secrétaire de séance

Monsieur Fabien STEDHELE



Le Président de séance

Monsieur Thibault de MAILLARD



**COPIE**  
**CERTIFIÉE CONFORME**  
Le Président